



POUR QUI ?

Pour tous les utilisateurs de tronçonneuse à titre professionnel (tous secteurs) ou à titre particulier.



POUR QUOI ?

→ Utilisateurs occasionnels, utilisez la tronçonneuse en toute sécurité et économisez définitivement sur les frais d'affûtage et de maintenance.

→ Professionnels, utilisateurs permanents ou occasionnels, travaillez avec efficacité, en toute sécurité, et en conformité avec les exigences de l'article L4141-2 du code du travail*.

VOTRE CENTRE DE FORMATION ACCRÉDITÉ

CFPPA Roanne-Chervé-Noirétable

37, rue de la République - 42440 Noirétable

Tél. 04 77 24 76 00

www.eplea-roanne.educagri.fr

Anthony CHASSAIN

Tél. 04 77 96 37 52

anthony.chassain@educagri.fr



Centre de formation accrédité par EFESC France
anpfmf@eduforest.eu



* Article L4141-2 du code du travail

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- 1° Des travailleurs qu'il embauche ;
 - 2° Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
 - 3° Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ;
 - 4° A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.
- Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.



PERMIS TRONÇONNEUSE

PHOTOS © ANPFME
christophe alglave création graphique 06 96 60 92 41



CERTIFICAT EUROPÉEN DE QUALIFICATION

un permis pour chaque niveau de pratique

Partout en Europe, la même formation, le même certificat de qualification.

Une formation conçue à partir de ce qui se fait de mieux dans chaque pays.